



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

*Fribourg, le 28 novembre 2012*

Dossier de presse

—

## **Résumé du programme gouvernemental et du plan financier 2012-2016**

### **Avant-propos**

L'importante croissance démographique que connaît le canton de Fribourg est un élément essentiel du programme gouvernemental de la prochaine législature. Il s'agira de cadrer cette évolution de la population tout en répondant à ses besoins. À cet effet, un accent particulier sera mis sur le développement des infrastructures. Le Conseil d'Etat souhaite également valoriser les atouts du canton, à savoir la jeunesse de sa population, la cohésion sociale et la bonne cohabitation entre communautés linguistiques et générations. La culture et l'identité de « canton pont » seront également mises en valeur. Les investissements nécessaires pourront être effectués grâce aux réserves financières provenant des dernières législatures. Des mesures de nature structurelles devront toutefois être prises par le Gouvernement pour garantir l'équilibre des finances cantonales à long terme. A cet effet, il vient de démarrer ses travaux pour l'élaboration d'un programme d'économies.

### **Défi n° 1 : Consolider nos infrastructures pour répondre à la forte croissance démographique**

L'Etat veut poursuivre sa politique d'aménagement du territoire afin d'offrir un cadre de vie de qualité. Le développement des zones résidentielles doit s'opérer de pair avec la disponibilité de terrains pour l'implantation de nouvelles industries à haute valeur ajoutée, la protection du paysage et la préservation des surfaces d'assolement. L'élargissement de l'offre en transports publics et l'extension du RER doivent permettre à un nombre croissant de résidents et pendulaires de remplacer les véhicules privés par l'utilisation des transports en commun. L'utilisation raisonnée des ressources naturelles et la progression de l'autonomie énergétique sont les objectifs de la politique de gestion de l'environnement ainsi que de la politique énergétique de l'Etat. Par une action exemplaire et l'encouragement de projets et initiatives novateurs, l'Etat veut s'engager pour la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> (low carbon society). Il veut également œuvrer en faveur de la préservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles: eau, sol, air, forêts et espaces naturels. Les domaines agricole et forestier font également l'objet de projets et de réalisations allant dans ce sens.

### **Défi n° 2 : Développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant**

Le Conseil d'Etat veut renforcer sa politique de formation afin de favoriser l'insertion de notre jeunesse dans une société diversifiée et un monde professionnel exigeant. Outre garantir des connaissances de base pour tous, il s'agit de développer l'esprit de curiosité et l'envie d'apprendre et de pratiquer le plurilinguisme à travers le nouveau concept d'enseignement des langues étrangères. La formation professionnelle doit donner à chacun et chacune une chance de se former

et préparer les jeunes au monde du travail. Une attention particulière sera apportée au recrutement et à la formation des enseignants et enseignantes. Le Conseil d'Etat veut par ailleurs renforcer la place de ses hautes écoles dans le paysage suisse de l'enseignement supérieur par l'enrichissement de l'offre en formation, l'amélioration des infrastructures et de l'organisation. Il entend renforcer la place fribourgeoise de la recherche et encourager les collaborations entre les institutions de recherche et les entreprises. Des palettes de formations répondant aux possibilités de chaque jeune et permettant l'acquisition et le maintien des compétences de base pour les adultes seront mises sur pied afin de favoriser leur intégration dans la société et le monde du travail et de répondre aux besoins des entreprises.

### **Défi n° 3 : Encourager l'innovation et le transfert technologique afin de promouvoir une croissance qualitative**

L'Etat entend poursuivre sa politique de développement économique et contribuer à l'augmentation du revenu cantonal et de la moyenne des revenus par habitant. De nouvelles places de travail pourront voir le jour et offrir des opportunités aux Fribourgeois et Fribourgeoises qualifiés, favorisant un marché du travail équilibré et un faible taux de chômage. L'organisation des hautes écoles et l'appui de l'Etat à l'innovation doivent permettre un lien optimal entre la formation supérieure et les entreprises fribourgeoises et favoriser l'innovation et le transfert technologique. La politique cantonale a pour but d'encourager la production de denrées alimentaires de qualité afin de mettre en valeur le potentiel de l'important secteur agricole et de l'industrie agroalimentaire. Le Gouvernement accompagnera le transfert Agroscope ALP Liebefeld vers Posieux et assurera la construction des nouveaux locaux, en partenariat avec la Confédération. La Vision 2030 du tourisme fribourgeois sera mise en œuvre.

### **Défi n° 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion**

Le renforcement de la cohésion sociale contribue à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société et favorise la qualité de vie de ses membres. L'adaptation de l'offre de soins aux enjeux actuels et l'accès de tous à des réseaux de soins performants figurent parmi les conditions essentielles à l'épanouissement des individus et déterminent dans une large mesure leur qualité de vie. La prévention et la promotion de la santé contribuent à la préservation et à l'amélioration de l'état de santé de la population. La politique en faveur des seniors sera concrétisée et mise en œuvre. Le Gouvernement mettra l'accent sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et toutes les formes d'exclusion ou de discrimination ainsi que sur la coresponsabilité des acteurs. Le soutien aux familles et l'encouragement des solidarités familiales sont un relais essentiel de la stratégie de cohésion. Le développement de la politique d'intégration contribuera à consolider les échanges entre les migrants et la population fribourgeoise. L'Etat s'engagera afin de promouvoir le respect mutuel entre les collectivités religieuses.

### **Défi n° 5 : Adapter la politique de sécurité et la justice à l'évolution de la société**

L'Etat est déterminé à lutter contre la violence sous toutes ses formes pour garantir la sécurité publique. Telle est la priorité de la politique de lutte contre la criminalité élaborée par le procureur général en collaboration avec le Conseil d'Etat. Un accent particulier sera mis sur la violence domestique, en concertation avec la commission cantonale ad hoc. La sécurité de proximité sera renforcée. Dans le domaine de la justice, une restructuration des tribunaux et des offices des

poursuites sera étudiée afin d'optimiser les fonctionnements dans un contexte économique et démographique en forte évolution. Il est en outre prévu de revoir la législation pénitentiaire et d'adapter les structures de détention. Quant à la protection de la population, elle poursuivra son développement. La législation sur la protection civile sera révisée, tout comme celle sur la police du feu et sur l'assurance des bâtiments contre les incendies. Grâce au suivi des dangers naturels, on pourra encore mieux prévenir les catastrophes. Le concept de contrôle de l'étable à la table sera le moteur de l'évolution de la gestion de la sécurité alimentaire dans le canton.

### **Défi n° 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions**

L'Etat met en place des actions permettant de contribuer à renforcer notre identité de «canton pont» entre les cultures romande et alémanique, de même que notre «force de l'équilibre», profitant des synergies entre les langues, les générations et les régions. La recherche de partenariats ciblés avec nos voisins dans tous les domaines d'action de l'Etat doit faciliter la vie des habitants appelés à dépasser toujours plus les frontières cantonales dans leur vie quotidienne. La loi sur la coopération au développement sera mise en œuvre. Le Gouvernement réalisera une action de promotion de l'image de canton moderne tout en étant riche de ses traditions, en partenariat avec les acteurs de l'image du canton de Fribourg. Le bilinguisme et même le plurilinguisme, qui participent très largement à l'identité fribourgeoise, seront promus par une politique dynamique et attrayante. Le Conseil d'Etat contribuera à l'affirmation de l'identité de notre canton grâce à une offre culturelle de qualité et à la mise en valeur de ses institutions et de son patrimoine. Il encouragera le sport et les activités de loisirs afin que la population puisse disposer d'infrastructures sportives modernes et adaptées. La poursuite de la mise en œuvre du concept Sport-Art-Formation permettra de soutenir les sportifs d'élite et les espoirs. L'Etat poursuivra les réflexions sur la répartition des tâches avec les communes. Le chantier de désenchevêtrement des tâches Etat-communes prendra forme durant la législature. L'accompagnement des fusions de communes, le renforcement des collaborations locales et de nouvelles réflexions pour une organisation territoriale optimale garantissant des services de proximité sont à l'ordre du jour. La loi sur l'exercice des droits politiques sera modifiée afin de se conformer à la jurisprudence du Tribunal fédéral pour l'élection du Grand Conseil. Un cadre sera mis en place pour définir l'implication de l'Etat dans la gouvernance des entreprises publiques.

### **Défi n° 7 : Assurer l'équilibre des finances cantonales et poursuivre la modernisation de la gouvernance politique**

Le maintien de l'équilibre des finances cantonales, en assurant la qualité des prestations pour la population fribourgeoise et la croissance qualitative de l'économie, sera un des enjeux importants de la législature. Les efforts vont se poursuivre en vue de faciliter l'accès des citoyens et citoyennes aux prestations avec les moyens modernes, notamment ceux qu'offre la cyberadministration. Vu l'évolution des prestations à fournir par l'administration et l'évolution concurrentielle sur le marché du travail, il s'agira également de poursuivre une politique du personnel proactive. L'optimisation de l'organisation interne continuera de faire l'objet de toutes les attentions. Le fonctionnement de l'administration sera optimisé en tenant compte des possibilités offertes par les nouveaux outils informatiques. La médiation administrative sera concrétisée afin de répondre aux demandes des citoyens et citoyennes insatisfaits par les prestations de l'Etat. Le concept de développement durable sera mis en œuvre.

## **Plan financier**

L'élaboration du plan financier de législature est intervenue dans un contexte très difficile, marqué par un net fléchissement des ressources à disposition pour faire face à une importante pression des besoins induits par une croissance démographique sans équivalent en Suisse.

Au terme d'un processus d'envergure d'ajustement des projections de départ, le Conseil d'Etat a retenu, pour la période 2013-2016, une planification financière se caractérisant notamment par :

- > Un compte de résultats dont le déficit cumulé s'établit à 630 millions de francs ;
- > Un programme d'investissements nets de quelque 765 millions de francs sur quatre ans.

L'opération d'adaptation des prévisions a privilégié le maintien, et l'extension dans les domaines prioritaires, des prestations existantes. Cela s'est principalement concrétisé par :

- > Un renforcement conséquent des effectifs de personnel, avec la création prévue de 420 postes supplémentaires, en particulier dans le secteur de l'enseignement ;
- > Un développement significatif des aides et soutiens divers, avant tout dans les secteurs sensibles de la santé et du social ;
- > Un volume d'investissements nets important de quelque 765 millions de francs, en augmentation de 50 % par rapport à celui de la précédente législature.

Les déséquilibres financiers subsistants, à caractère structurel évident, requièrent la recherche de solutions durables. L'élaboration d'un programme d'assainissement des finances cantonales a été initiée et les réflexions devront porter sur cinq axes principaux :

- > Limitation du nombre de nouveaux projets ;
- > Réformes structurelles des tâches publiques ;
- > Limitation des nouveaux postes et de la masse salariale ;
- > Adaptation du subventionnement aux possibilités financières ;
- > Maintien des revenus actuels et recherche de nouvelles recettes.